

Votre contact

Madame Hélène AUDEVAL
03 26 48 42 28

Durée

2 jours
14 heures

Public

Responsable RH, gestionnaire du personnel, comptable ...

Pré-requis

Expérience dans l'une des fonctions citées.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets.
Echanges d'expérience entre les participants et le formateur expert.
Remise d'un document de synthèse à chaque stagiaire.

Formateur

Spécialiste de la paie du BTP depuis plus de 25 ans

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la formation par les participants, analyse de l'atteinte des objectifs.

Attestation de fin de formation

Objectifs de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité de :
Connaître les dispositions spécifiques du BTP (petits et grands déplacements, règle de l'absence, abattement, congés payés).
Établir les bulletins de paie des salariés du BTP.
Limiter les risques de redressement en matière sociale et fiscale.

Contenu

Les bases de la paie.

Les conventions collectives à appliquer, le respect des classifications des salariés.

Les mentions obligatoires du bulletin de paie.

Le salaire de base.

Les congés payés dans le BTP :

- Les obligations de l'employeur
- Les conséquences pratiques sur la paie

Maîtriser les heures supplémentaires :

- L'utilisation du contingent.
- Les documents à fournir lors des contrôles (URSSAF – Inspecteur du Travail – Conseil des Prud'hommes...)

La règle de l'absence selon la convention collective.

La réglementation des frais professionnels :

- Petits déplacements :
 - Les indemnités obligatoires selon la convention :
 - Indemnité de trajet
 - Indemnité de transport
 - Indemnité de repas

- Grands déplacements :

- Définition
- Les règles d'application

Les primes :

- La vigilance à avoir

Les différents avantages en nature :

- L'information au salarié.

L'abattement de 10 % pour déductions spécifiques et son application.

Le chômage partiel, le chômage intempéries :

Définition, calcul de l'indemnité de chômage intempéries ou chômage partiel.

Le calcul des charges sociales, les taux de cotisations avec application des modifications.

Contenu

La réduction de la cotisation d'allocations familiales à compter de janvier 2017.

L'allègement Fillon : modification de la réduction Fillon à compter du 1er janvier 2017.

URSSAF – ASSEDIC – PROBTP

Caisse congés payés.

- La règle du plafond pour congés payés.

CICE :

- Le calcul du crédit d'impôt

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) :

- Les différentes étapes :
 - Mise en place de la DSN phase 3
 - Le point sur la DSN 3 (Agirc - Arrco – prévoyance – mutuelle)
 - L'information à communiquer au salarié
 - Les points essentiels à vérifier

La protection sociale complémentaire : La prévoyance et les frais de santé :

- La DUE
- La portabilité

Le nouveau bulletin de salaire à l'horizon 2017 – 2018 – les nouvelles normes de présentation du bulletin de paye.

La dématérialisation du bulletin de paie à compter du 1er janvier 2017.

Les premières informations pratiques sur le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu sur le bulletin de paye par l'employeur.

